



Préavis d'adjudication de contrat

1. Titre

Prestation de listes d'abonnés et de services de rédaction

2. Introduction:

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

3. Contexte

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a pour mandat de renforcer et d'élargir l'engagement du Canada envers l'efficacité énergétique afin d'aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs en matière de politiques.

Le programme écoÉNERGIE sur l'efficacité énergétique pour les véhicules, qui prendra fin le 31 mars 2016, a pour objectif de réduire l'utilisation d'énergie et les émissions dans le secteur du transport au Canada. Dans le cadre de ce programme, Ressources naturelles Canada (RNCan) nous offre une version canadienne de l'initiative de Partenariat de transport SmartWay lancée par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, laquelle encourage les entreprises de transport de marchandises à faire en sorte que l'ensemble de leurs opérations soit le plus éconergétique possible.

SmartWay est une collaboration des membres de l'industrie visant à relier les entreprises d'expédition de marchandises qui achètent des services de transport de marchandises tels que les détaillants, les fabricants, les fournisseurs de soutien logistique et les transporteurs effectuant l'expédition de biens par camion, par train ou par barge, afin qu'ils travaillent ensemble pour réduire la consommation de carburant et les émissions.

4. Définition des besoins

Le programme souhaite atteindre directement et sérieusement des auditoires cibles particuliers au sein du secteur du transport de marchandises.

Considérations relatives au projet :

Le recrutement de nouveaux membres est essentiel au développement et à la réussite du programme SmartWay. Pour faire en sorte que les entreprises adhèrent au programme, il faut les sensibiliser et accroître la visibilité de la marque SmartWay au sein de l'industrie afin de rehausser la valeur de la marque pour les partenaires éventuels et actuels.

Le programme a un accès limité aux partenaires potentiels par les moyens de communication traditionnels tels que la télévision, la radio, les journaux, les réunions individuelles avec les clients ou par la participation à des conférences ou à des salons professionnels.

La communication par courriel est une approche bon marché, directe et viable à condition que des listes de distribution à jour soient disponibles. Toutefois, l'élaboration et la tenue à jour des listes d'envoi pour les



groupes de l'industrie qui varient constamment peuvent être extrêmement dispendieuses. Le programme cherche à joindre directement et sérieusement divers auditoires cibles et aider à accroître l'établissement de partenariats SmartWay.

RNCan souhaite retenir les services d'une entreprise détenant des listes d'abonnés complètes et à jour de relations d'affaires pour les entreprises d'expédition, de soutien logistique et de transport au Canada. En utilisant les listes d'abonnés, un entrepreneur aurait la capacité de transmettre régulièrement des courriels au nom de RNCan.

Le programme nécessite de plus les services de rédacteurs techniques commerciaux possédant une connaissance de l'industrie du transport de marchandises afin d'élaborer le profil des partenaires et rédiger des articles de fond relatant les histoires de réussite des partenaires découlant de leur participation au programme.

5. Exigences du projet

5.1 Biens - L'entrepreneur doit fournir les biens désignés :

5.1.1 Fournir des listes d'abonnés de relations d'affaires pour les entreprises de transport multimodal, par camion, les fournisseurs de soutien logistique et les expéditeurs de marchandises tels que les fabricants et les détaillants.

5.2. Services - L'entrepreneur doit effectuer les travaux comme il est indiqué. Les services comprennent les suivants, sans s'y limiter :

5.2.1 Rédiger six (6) articles établissant le profil des partenaires canadiens du programme SmartWay. Chaque profil (maximum de 800 mots) sera affiché sur le site Web du programme SmartWay et comprendra ce qui suit :

- Profil de l'entreprise : Adresse de l'entreprise, secteur d'activité et personne-ressource.
- Message à livrer : Les objectifs de l'entreprise et en quoi ils rejoignent le but visé par SmartWay et une citation d'un représentant de l'entreprise (chef de direction, gestionnaire du parc de véhicules ou de l'Environnement/Durabilité).
- Raisons pour adhérer à SmartWay : Avantages en tant que partenaire SmartWay.
- Stratégies utilisées pour réduire la consommation de carburant et les émissions :
- Dans l'avenir : Plan de durabilité pour le futur.

5.2.2 Élaborer deux (2) articles de fond (maximum de 1 000 mots) présentant des entreprises canadiennes appuyant les objectifs du programme SmartWay. Environ quatre (4) citations de représentants des entreprises. Un des articles sera destiné à un auditoire d'expéditeurs et un autre aux transporteurs; chaque article sera affiché sur le site Web du programme SmartWay.

5.3 Services - L'entrepreneur doit effectuer les travaux comme il est indiqué. Les services comprennent les suivants, sans s'y limiter :

5.3.1 L'entrepreneur transmettra six (6) messages par courriel aux auditoires cibles du programme SmartWay. Le texte sera préparé par RNCan (dates de diffusion à déterminer).

5.3.2 L'entrepreneur fournira à RNCan les caractéristiques techniques nécessaires à l'élaboration de tout hyperlien ou autres fonctions (au besoin) et collaborera avec le personnel de RNCan.

5.3.3 L'entrepreneur examinera et testera l'intégrité des caractéristiques fournies par RNCan.

5.3.4 L'entrepreneur fournira à RNCan un document provisoire du concept final pour le courriel, lequel sera révisé et approuvé par l'autorité responsable du projet.

5.3.5 Après l'approbation de RNCan, l'entrepreneur transmettra les courriels aux dates devant être déterminées par l'autorité responsable du projet.



5.4 Services - L'entrepreneur doit effectuer les travaux comme il est indiqué. Les services comprennent les suivants, sans s'y limiter :

5.4.1 L'entrepreneur assurera chaque année la présence du programme SmartWay à un salon professionnel. L'entrepreneur distribuera des documents au nom de RNCan sur ces lieux.

6. Éléments livrables

L'entrepreneur sera responsable de la coordination et de la gestion des éléments livrables du projet suivants :

- 6.1 Six (6) envois par courriel aux entreprises d'expédition, de soutien logistique et de transport utilisant les listes d'abonnés fournies par l'entrepreneur (dates à déterminer par l'entrepreneur).
- 6.2 Six (6) profils de partenaires du programme SmartWay (RNCan fournira les noms des entreprises dont le profil doit être établi).
- 6.3 Deux (2) reportages (RNCan fournira les noms des entreprises devant être présentées).
- 6.4 L'entrepreneur présentera des versions d'essai pour les six (6) envois par courriel, les documents provisoires des six (6) profils de partenaires, deux (2) reportages, en format électronique (le logiciel de traitement de texte normalisé de RNCan est actuellement Microsoft Office 2003).
- 6.5 Un (1) salon professionnel, c.-à-d. distribution de documents d'information au nom de SmartWay.

7. Accords commerciaux

Dispositions relatives aux appels d'offres restreints applicables en vertu de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) (article XV.1)

XV.1 (a) - XV.1 a) - la protection de droits exclusifs, tels que des droits de brevet ou de reproduction, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ALENA (Article 1016.2)

1016.2(b) lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera ;

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ACI (Article 506.12)

506.12(a) - pour assurer la compatibilité avec des produits existants, pour assurer le respect de droits exclusifs tels des droits d'auteur ou des droits fondés sur une licence ou un brevet, ou encore pour l'entretien de produits spécialisés, lorsque cet entretien doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de l'ALECC (article Kbis-09)

Kbis-09 (b) - Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada- Colombie (article 1409)

1409 (b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :



- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

8. Titre de propriété intellectuelle

Les listes présentées par le fournisseur sont la propriété exclusive de l'entrepreneur, lequel autorise RNCan à les utiliser. Par conséquent, la PI revient à l'entrepreneur.

9. Durée du contrat

La durée du contrat est à partir de la date de l'attribution du marché au **31 mars, 2016**, avec la possibilité de cinq (5) supplémentaire d'un (1) périodes d'option de l'année, si nécessaire.

10. Coût estimatif

La valeur maximale estimée du contrat est 307,812.00.00 \$, incluant toutes les périodes optionnelles et les taxes applicables.

11. Exceptions à l'application du *Règlement sur les marchés de l'État* et des accords commerciaux pertinents

Justification du recours à un fournisseur unique - Exception au *Règlement sur les marchés de l'État* (RME) :

(d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise.

NewCom est la seule entreprise au Canada pouvant offrir les services suivants qui sont essentiels à la réussite de notre programme :

- Une liste d'abonnés/de distribution qui rejoint *tous* les auditoires SmartWay (transporteurs, expéditeurs/entreprises de services logistiques).
- SmartWay est un programme national qui représente *tous* les membres du secteur du transport de marchandises, y compris les petits, moyens et grands *transporteurs, expéditeurs* et entreprises de *soutien logistique*.
- À part NewCom, il n'existe aucune association/entreprise pouvant fournir une liste complète d'entreprises canadiennes dans le secteur du transport de marchandises.
- NewCom offre l'approche la plus efficace, contrôlée et uniforme pour rejoindre les auditoires SmartWay, lesquels comprennent les transporteurs, les expéditeurs et les entreprises de services logistiques.
- NewCom tient à jour les listes d'abonnés qui sont régulièrement mises à jour et qui ciblent toute la gamme d'auditoires SmartWay.
- La liste d'abonnés vérifiée de NewCom comprend l'accès au nombre de rédacteurs commerciaux français et anglais qui comprennent et connaissent depuis longtemps les questions relatives à l'industrie du transport de marchandises. La banque de rédacteurs de NewCom a des relations de longue date avec ses abonnés; par conséquent, l'accès aux coordonnées des entreprises de transport de marchandises est facilité. La bonne connaissance qu'a NewCom de ses auditoires facilite le rôle du programme lorsqu'il faut obtenir la participation des entreprises éventuelles SmartWay dont il faut établir le profil.

12. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Newcom Business Media Inc.
80 Valleybrook Drive
Toronto, Ontario
M3B 2S9



13. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »

14. Date de clôture

Date de clôture: 03 juillet 2015
Heure de clôture: 2:00 h, HAE.

15. Autorité du contrat

Valérie Holmes

Spécialiste en Approvisionnement
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 5ieme étage,
Ottawa (Ontario), , K1A 0E4
Téléphone: (343) 292-8371
Télécopieur: (613) 947-5477
Courriel: valerie.holmes@nrcan-rncan.gc.ca